

Notre Dame de Bon Repos Montfavet

Feuille 1107 Dimanche 18 mars 2018

Abbé Marc Quatrefages, curé

Abbé Michel Szetela vicaire mszetela@gmail.com 06 45 21 77 27

M. Robert Vicard, aumônier des clarisses, Gérard Cassin et Bernard Moulet, diacres

Téléphone aumônerie des jeunes 07 81 68 35 66

Presbytère 7, place de l'église 84140 Montfavet

Tél. : 04 90 32 09 87 Courriel : notredamedebonrepos@gmail.com

Permanences d'accueil du lundi au samedi de 9h30-11h30.

<http://www.montfavet.paroisse84.fr/>

<https://www.facebook.com/paroissemontfavet>

Adoration continue à l'oratoire mercredi 5h-vendredi 21h/ samedi 7h30-18h



États généraux de la bioéthique (III/III)

Nous finissons de lire l'instruction Donum Vitae, sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation. Dans le contexte actuel, il est important que les chrétiens comprennent les enjeux des débats éthiques.

5. La fécondation homologue « in vitro » est-elle moralement licite ?

La réponse à cette question est strictement dépendante des principes qui viennent d'être rappelés. Assurément, on ne peut pas ignorer les légitimes aspirations des époux stériles; pour certains, le recours à la FIVETE homologue semble l'unique moyen d'obtenir un enfant sincèrement désiré: on se demande si dans ces situations, la globalité de la vie conjugale ne suffit pas à assurer la dignité qui convient à la procréation humaine. On reconnaît que la FIVETE ne peut certainement pas suppléer à l'absence des rapports conjugaux et ne peut pas être préférée, vu les risques qui peuvent se produire pour l'enfant et les désagréments de la procédure, aux actes spécifiques de l'union conjugale. Mais on se demande également si, dans l'impossibilité de remédier autrement à la stérilité, cause de souffrance, la fécondation homologue in vitro ne peut pas constituer une aide, sinon même une thérapie, dont la licéité morale pourrait être admise.

Le désir d'un enfant – ou du moins la disponibilité à transmettre la vie – est une requête moralement nécessaire à une procréation humaine responsable. Mais cette intention bonne ne suffit pas pour donner une appréciation morale positive sur la fécondation in vitro entre époux. Le procédé de la FIVETE doit être jugé en lui-même, et ne peut emprunter sa qualification morale définitive ni à l'ensemble de la vie conjugale dans laquelle il s'inscrit, ni aux actes conjugaux qui peuvent le précéder ou le suivre. On a déjà rappelé que dans les circonstances où elle est habituellement pratiquée, la FIVETE implique la destruction d'êtres humains, fait contraire à la doctrine citée plus haut sur l'illicéité de l'avortement. Pourtant, même dans le cas où toute précaution serait prise pour éviter la mort d'embryons humains, la FIVETE homologue réalise la dissociation des gestes qui sont destinés à la fécondation humaine par l'acte conjugal. La nature propre de la FIVETE homologue devra donc aussi être considérée, abstraction faite du lien avec l'avortement provoqué.

La FIVETE homologue est opérée en dehors du corps des conjoints, par des gestes de tierces personnes dont la compétence et l'activité technique déterminent le succès de l'intervention; elle remet la vie et l'identité de l'embryon au pouvoir des médecins et des biologistes, et instaure une domination de la technique sur l'origine et la destinée de la personne humaine. Une telle relation de domination est de soi contraire à la dignité et à l'égalité qui doivent être communes aux parents et aux enfants. La conception in vitro est le résultat de l'action technique qui préside à la fécondation; elle n'est ni effectivement obtenue, ni positivement voulue, comme l'expression et le fruit d'un acte spécifique de l'union conjugale. Donc dans la FIVETE homologue, même considérée dans le contexte de rapports conjugaux effectifs, la génération de la personne humaine est objectivement privée de sa perfection propre: celle d'être le terme et le fruit d'un acte conjugal, dans lequel les époux peuvent devenir « coopérateurs de Dieu pour le don de la vie à une autre nouvelle personne ».

Ces raisons permettent de comprendre pourquoi l'acte de l'amour conjugal est considéré dans l'enseignement de l'Église comme l'unique lieu digne de la procréation humaine. Pour les mêmes raisons, le « simple case », c'est-à-dire une procédure de FIVETE homologue purifiée de toute compromission avec la pratique abortive de la destruction d'embryons et avec la masturbation, demeure une technique moralement illicite, parce qu'elle prive la procréation humaine de la dignité qui lui est propre et connotée. Certes, la FIVETE homologue n'est pas affectée de toute la négativité éthique qui se rencontre dans la procréation extra-conjugale; la famille et le mariage continuent à constituer le cadre de la naissance et de l'éducation des enfants. Cependant, en conformité avec la doctrine traditionnelle sur les biens du mariage et la dignité de la personne, l'Église demeure contraire, du point de vue moral, à la fécondation homologue in vitro; celle-ci est en elle-même illicite et opposée à la dignité de la procréation et de l'union conjugale, même quand tout est mis en œuvre pour éviter la mort de l'embryon humain.

Bien qu'on ne puisse pas approuver la modalité par laquelle est obtenue la conception humaine dans la FIVETE, tout enfant qui vient au monde devra cependant être accueilli comme un don vivant de la Bonté divine et être éduqué avec amour."

Saint Joseph, priez pour nous !

Je vous salue, Joseph, vous que la grâce divine a comblé,

le Sauveur a reposé dans vos bras et grandi sous vos yeux,

Vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus, l'Enfant divin de votre virginale épouse est béni.

Saint Joseph, donné pour père au Fils de Dieu, priez pour nous dans nos soucis de famille, de

santé et de travail, jusqu'à nos derniers jours, et daignez nous secourir à l'heure de notre mort.

Amen.



Agenda de ND de Bon Repos

Samedi 17 mars – St Patrick - Fleurs : Mme FAUCONNIER –

Journée des fiancés à Chamfleury

7h30 : Adoration et Confessions 9h : Messe int. Mario MANZON

10h : Répétition Chorale « Chantons Louons » Salle de l'amitié 12h15 départ pour Boucieu place Favier

15h : WE Lycéens à Rochefort 18h30 : Messe int. Helen CABLAIN, Vianney ALTAYRAC

Dimanche 18 mars – 5^{ème} Dimanche de Carême - équipe Liturgique Saint Michel

7h30 : Adoration et confessions 8h30 : Messe int : pro propulo, André GROSJEAN

10h30 : Messe int. Catherine FRIQUET, Renée MALAHIEUDE

Retour de Boucieu en fin d'après midi

Lundi 19 mars – Solennité de saint Joseph - 7h30 : adoration et confessions

9h : messe int : Vianney ALTAYRAC

14h vie éternelle

18h30 messe à la Durette int : Paul QUATREFAGES

Mardi 20 mars – de la férie - 7h30 : adoration et confessions

9h : Messe int. Mario Manzon, Vianney ALTAYRAC Laudes, adoration et confessions jusqu'à 11h30 14H : MSM

20h30 préparation au mariage à la salle Jean Paul II

Mercredi 21 mars - de la férie - 5h : début de l'adoration - 6h30 messe de l'aurore

9h : Messe int. Emilie ACHARD, Vianney ALTAYRAC

12h bol de riz salle saint Jean Paul

18h30 préparation temps fort samedi

Jeudi 22 mars - de la férie - 9h : Messe int. Emilie ACHARD, Vianney ALTAYRAC

19h Bol de riz ou de soupe à la salle

Seguin au bénéfice du diocèse de Manono (diocèse congolais de l'abbé Joseph)

Vendredi 23 mars- De la férie, jour d'abstinence – Ménage : Mmes Coucchi, REDON

9h : messe int. Sauveur LORINO, Vianney ALTAYRAC 15h : Chemin de croix suivi du Rosaire

16h : messe Maison Paisible

18h réunion équipes liturgiques semaine sainte

Samedi 24 mars – de la férie - Fleurs : Mmes GIRAUD et ROCHIER

7h30 : Adoration et Confessions 9h : Messe 10h groupe Ste Thérèse Bénédicte de la Croix

15h Temps fort des Catés à l'église

16h30 groupe Karl Leisner

18h30 : Messe avec bénédiction des rameaux int. Sauveur LORINO, Vianney ALTAYRAC

Dimanche 25 mars – Dimanche des Rameaux et de la Passion - équipe Liturgique Saint Luc, lancement de la campagne du denier

7h30 : Adoration et confessions

8h30 : Messe avec bénédiction des rameaux pro populo

10h30 : Messe avec bénédiction des rameaux int. Renée MALAHIEUDE, déf. Fam. BOYER MULLER, Norbert SORIANO

Messes à la Verdière, monastère des clarisses Semaine : 8h30 Dimanche : 9h

Messe au centre hospitalier de Montdevergues Dimanche 10h30

Prions pour nos Défunts Maurice GALY, Gilberte HERMANN, Adrienne BORTOLETTI

Miscellanées de N.D. de Bon Repos

Pendant le carême, messe le mercredi à 6h30 et 9h, **Tous les vendredis de carême**, chemin de croix à 15h

Attention au **changement d'heure** dimanche prochain, les montres sont à avancer d'une heure !

Marie Hélène VERLANT quitte Montfavet pour habiter en Catalogne. Nous disons au revoir à Marie Hélène en la remerciant pour son engagement si apprécié et si aimable, dans la pastorale des funérailles et au service des malades. Nous espérons la revoir de temps en temps !

Nous recherchons **des personnes qui auraient du temps pour visiter des personnes seules ou malades**. S'adresser à M. le curé. Une personne professionnelle est recherchée aussi pour faire de la cuisine à domicile.

Le départ pour le voyage à Boucieu est prévu place Favier à 12h15, le repas ayant été pris. Prévoir draps ou sac de couchage plus un repas à partager pour le soir. Retour le dimanche vers 19h.

Bol de riz ou de soupe général au profit du diocèse de Manono, diocèse d'origine de l'abbé Joseph jeudi 22 mars à partir de 19h à la salle Seguin, nous venons en famille, nous pouvons apporter notre offrande dans une enveloppe.

Prochaine réunion des catéchumènes et confirmands adultes samedi 24 mars à 10h

Nous demandons **des rameaux d'olivier ou de buis** ! Toutes les personnes qui tailleront leurs arbres pourront avec profit venir déposer sous le porche samedi matin 24 mars leurs branchages, ils serviront pour les messes du dimanche de la passion. Merci à tous pour tous !

L'adoration grandit. Grâce à de nouveaux adorateurs, l'adoration ouvre le mardi après midi de 14h à 17h pour l'instant, et ce, à partir de ce mardi 21 mars. Trois ans après la lancée de l'adoration continue dans la paroisse, nous sommes heureux de voir tous les fruits que portent cette prière silencieuse. Réunion de tous les adorateurs pour mettre au courant des nouvelles samedi 7 avril à 11h suivie du repas partagé à la salle Jean Paul II.

Messe à la **chapelle saint Joseph à la Durette** **lundi 19 mars à 18h30**

Réunion des équipes liturgiques pour préparer la semaine sainte vendredi 23 mars à 18h au presbytère

Merci de noter que **les Inscriptions pour les baptêmes se font le mercredi et samedi de 9h30 à 11h30**. Le plus simple est de passer pour remplir le dossier de demande qui valide l'inscription, même si dans un premier temps, on peut le faire par téléphone.

Prochain groupe **de jeunes professionnels et étudiants Chiara Luce** **mercredi 28 mars à 19h30**

Célébrations communautaires de la confession des péchés pour Pâques avec prêtres du doyenné

Morières Ma 20/3 à 18h30, □ Sorgues Me 21/3 à 18h30 □ Entraigues Ve 23/3 à 18h30 □ Monfavet Ma 27/3 à 18h30 □

Le Pontet Me 28/3 à 18h45